



## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 07 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 février 2017 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire.

**Présents** : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Gildas JOBERT, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusées** : Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE (a donné procuration à Gildas JOBERT), Laure DUPRAZ-CHAUDET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain FAVIER.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour : « convention de partenariat pour l'établissement d'un plan de gestion sur le secteur de le châtel dans le cadre de mesures compensatoires environnementales » avec la société TELT. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bon résultat des dernières analyses de l'eau. Actuellement le débit d'eau à l'arrivée générale est insuffisant. Des mesures, en accord avec Pontamafrey, ont été prises. M. le Maire demande à tous les habitants d'être attentifs aux gaspillages et de réparer les fuites d'eau.
- Le SIRTOMM a répondu au courrier qui lui avait été adressé concernant la saturation des conteneurs au Villaret. Il est impossible de savoir les causes de ce phénomène, mais s'il devait perdurer, le SIRTOM propose d'installer un conteneur supplémentaire.
- Monsieur Louis AVANZI a fait part de la situation de la zone nordique du Grand Coin : quelques écoles, dont le Châtel, ont pu faire leurs sorties sur le site. En raison de l'enneigement insuffisant, l'ouverture du site n'a pu être assurée totalement depuis le début de saison.
- Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal via un mail de Monsieur Roger Favier, des nouvelles de la famille Nikorosian (réfugiée d'Arménie qui avait été accueillie au Châtel).
- Une petite réunion a eu lieu en début d'année entre les membres du Bureau Municipal et le personnel communal.
- Un rendez-vous a eu lieu avec le restaurant l'Atrium (fournisseur de la cantine scolaire) pour faire le point sur le service et envisager quelques améliorations.
- L'adjointe au Maire présente le courrier de Monsieur le Préfet de la Savoie faisant état du transfert de compétence en matière de PLU (plan local d'urbanisme) à la communauté de communes. Celui-ci aura lieu sauf si, d'ici le 27 mars 2017, 25% des communes représentant 20% de la population s'y oppose. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le transfert de compétence PLU à la communauté de communes.

## DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA 3CMA

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) du 18 janvier 2017 a institué 11 commissions et recherche des membres parmi les élus des différents conseils municipaux.

Développement économique : néant

Commerce, Artisanat : néant

Habitat, Environnement et Développement durable, Urbanisme : Anne CHEVALLIER

Enfance, Jeunesse, Action sociale, Perspective de création d'un CIAS : Elisabeth DEFUNTI

Transport, Mobilité : Anne CHEVALLIER

Technologies de l'Information et de la Communication : Rémi VALLIN

Travaux, Suivi du patrimoine communautaire : Hervé BOCHET

Agriculture, Espaces naturels : Albert DUPRAZ

Eau, Assainissement : Hervé BOCHET

Tourisme : Elisabeth DEFUNTI

Communication : Rémi VALLIN

GEMAPI, Sentiers, Aménagement du territoire : Hervé BOCHET.

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Suite à la réunion des commissions Urbanisme, Travaux et Finances, le Maire présente au Conseil Municipal une liste de travaux envisageables avec indications des coûts et des aides possibles.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les engagements pour :

- Solde opération fenêtres Mairie/Ecole,
- Extension columbarium,
- Rénovation du cadran solaire et de la peinture de la Vierge de l'Assomption à l'Eglise Notre Dame.

## RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental pour des travaux de réfection de la toiture de l'église pour un montant estimé de 17 700,30 € HT.

## RÉHABILITATION DE L'APPARTEMENT DU VILLARET : DEMANDE DE SUBVENTION « PALULOS COMMUNALE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste qu'il est impératif de réhabiliter le logement situé au Villaret et approuve le dossier présenté pour un montant estimatif des travaux de 13 000 € TTC. Il sollicite une aide financière la plus élevée possible au titre du programme « Demande de subvention PALULOS communale » auprès des services de l'État.

## VENTE FONCIÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de vendre la parcelle N° 667 et 669 cadastrées Section D, lieudit « La Ville » à Madame Jacqueline HUGUES

pour un montant global de 1 000€ à condition que l'accès à la conduite de la fontaine communale soit préservé et possible à n'importe quel moment.  
Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la convention entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG 73) concernant l'assistance et le conseil en prévention des risques professionnels et autorise le Maire à la signer.

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE GESTION SUR LE SECTEUR DE LE CHÂTEL DANS LE CADRE DE MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention entre la commune, la société TELT (Tunnel Euralpin Lyon Turin), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) et l'Association Foncière Pastorale des alpages de Le Châtel (AFP) pour l'établissement d'un plan de gestion sur le secteur de le Châtel dans le cadre de mesures compensatoires environnementales et autorise le Maire à la signer.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Appartement

Le Maire informe le Conseil Municipal que le studio du Villaret est loué pour 5 mois à un étudiant.

⇒ Conseil d'école

Anne CHEVALLIER fait un compte-rendu du conseil d'école du RPI qui s'est tenu ce jour à 18h. Actuellement 120 élèves sont scolarisés sur le RPI.

Le secrétaire de séance,  
Alain FAVIER



Le Maire  
Hervé BOCHET

